



CONVENTION FRANCE - UNESCO

Bilan 2007 et propositions 2008

LISTE DES PROJETS

Thème I Soutien à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial - p. 5

I/a Assistance préparatoire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

- Syrie : villages antiques de Syrie du nord: élaboration d'un dossier d'inscription et de mécanismes de protection
- Cote d'Ivoire: préparation du dossier de nomination de Grand Bassam et renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine
- Centre Afrique : la forêt et les campements résidentiels de référence pygmée Aka de la République Centrafricaine
- Guinée : assistance préparatoire du site naturel du Fouta Djalon, sources du Niger (nouveau projet)

I/b Assistance technique et suivi de l'état de conservation des sites

- Soutien aux missions d'urgence de l'UNESCO (Multilatéral)
- Huê (Vietnam) : appui à l'établissement du schéma directeur
- Hampi - Inde: achèvement de la planification territoriale et publication.
- Cambodge - mise en valeur du temple de Preah Vihear : aide à la planification territoriale
- Atelier pour la mise en place de plans de gestion touristique sur le site de Joya de Cerén et les sites d'Amérique centrale
- Conservation et restauration de l'église cathédrale du Christ-Saint-Sauveur à Prizren, Kosovo (Europe)

I/c Échange, médiation, formation

- Formation internationale à la gestion et la mise en valeur des sites du patrimoine mondial
- Soutien au programme du Comité du patrimoine mondial pour l'architecture de terre (nouveau projet)
- Séminaire sur les inventaires du patrimoine culturel au Maghreb (reports de crédits)
- Sénégal : promotion de la recherche africaine en archéologie : Publication d'un ouvrage sur les mégalithes

Thème II Patrimoine, aménagement et gouvernance locale - p. 24

II/a Fleuve et patrimoine

- Niger - Loire : gouvernance et culture, soutien au développement local à travers la valorisation des ressources culturelles fluviales
- Fleuve et patrimoine : capitalisation des expériences menées

II/b Gouvernance locale, conservation urbaine et coopérations décentralisées

- Africités : collectivités locales africaines, patrimoine et développement : lancement des formations
- Evaluation et gestion des risques (nouveau projet)
- Soutien aux collectivités territoriales françaises et étrangères dans la mise en place et le suivi des coopérations décentralisées en lien avec l'UNESCO
- Saint-Louis - Sénégal : soutien à la conservation du patrimoine de la ville, et à la coopération décentralisée avec la Communauté urbaine de Lille métropole
- Soutien au réseau des villes indiennes de culture et de patrimoine vivant (Indian cities of living heritage)
- Formation sur la conservation urbaine, Chandigarh, Inde
- Laos - Sauvegarde et mise en valeur de Luang Prabang
- Lettonie - Conseil pour le plan de gestion, de conservation et de développement de la Ville de Riga

Thème III Travaux thématiques - p. 42

- Appui à l'élaboration d'un manuel de bonnes pratiques sur la conservation urbaine, projet avec l'OVPH
- Construction, usage et patrimonialisation - séminaire international sur les ponts - Paris
- L'agro-pastoralisme (nouveau projet)
- « Tourisme et patrimoine mondial » : atelier en France
- Suivi de la déclaration de Vienne : orientations et recommandations pour la conservation et le développement des centres historiques urbains.
- Participation à la mise en œuvre des formations dans le cadre d'"Africa Nature" (nouveau projet)

Thème IV Suivi, communication, diffusion - p. 49

- Coordination de la Convention France-UNESCO et suivi des projets
- Publications et diffusion

LISTE DES PROJETS NON REALISES EN 2007 - p.52

- Projet de réhabilitation de la Maison de la Culture de Bangui, République Centrafricaine
- Mise en valeur du Darjeeling Himalayan Railways (DHR)- Inde. Report du programme 2006.
- Soutien à l'élaboration et la mise place de mécanisme de gestion pour la ville de Coro et de son port (Vénézuéla)
- Haiti. Fonds du programme 2006 reporté. Ex activité Brésil
- Conservation et mise en valeur de la ville historique de Bejaïa – Algérie (Pays Arabes)
- Réunion sur les travaux publics et le patrimoine (Multilatéral)
- Promotion de la recherche africaine en archéologie : Publication d'un ouvrage sur les mégalithes

Thème I

Soutien à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial

Thème I/a Assistance préparatoire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial **Villages antiques de Syrie du nord : élaboration d'un dossier d'inscription et de mécanismes de protection**

Suite à une première mission conjointe UNESCO, CFU et MAE en janvier 2005, la Direction générale des Antiquités et des Musées a officiellement saisi le Centre du patrimoine mondial pour obtenir de l'aide dans l'établissement du dossier de nomination du site des « villages antiques du nord de la Syrie ».

Le projet a été lancé avec une mission sur place en décembre 2006. Une équipe syrienne et une équipe internationale ont alors été mises en place.

Bilan 2007

Plusieurs missions ont eu lieu depuis décembre 2006, notamment :

- Mars 2007 : Une mission de suivi a eu lieu les 18 et 19 mars 2007. Arianna Ardesi – chargée de mission CFU – et Jean-Luc Biscop, architecte et urbaniste de l'Etat (DAPA) et nouveau Directeur de la mission archéologique de Saint Syméon, se sont rendus à Damas pour rencontrer ensemble les responsables de la DGAM et pour présenter la synergie entre le projet de nomination des villages oubliés sur la Liste du patrimoine mondial et la reprise des fouilles à Saint Siméon par l'équipe française. L'objectif était également de rencontrer l'équipe syrienne et de faire le point sur l'état d'avancement du dossier.

La mission a rencontré les représentants des autorités nationales, en particulier les ministre de la Culture et du Tourisme. Les autorités nationales syriennes ont exprimé leur intérêt pour le projet ; néanmoins une certaine crainte des conséquences négatives qu'une inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial pourrait avoir sur le développement économique de la région a été émise.

- Juillet 2007 : Une mission technique sur place a eu lieu du 6 au 14 juillet 2007. C. Garnero-Morena, paysagiste spécialisée dans les paysages méditerranéens, s'est rendue sur le site, en compagnie de A. Ardesi de la CFU et de S. Ricca, en charge de la rédaction du dossier de nomination, ainsi que du coordinateur scientifique syrien, Mamoun Abd El Kharim. Cette mission a permis manière consensuelles d'établir des sept parcs archéologiques identifiés sur le site pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial ; ce résultat est né du travail sur le terrain de l'équipe syrienne et internationale, notamment grâce au croisement des données paysagères et archéologiques, et à la prise en compte des contraintes liées à la future gestion du territoire.
- Septembre 2007 : Maamoun Abdulkarim, coordinateur scientifique du dossier et co-directeur des fouilles à Sergilla, s'est rendu à Paris, le 5 octobre 2007 pour discuter de l'avancement du dossier avec les directeurs français des missions archéologiques de Saint Siméon et Sergilla et pour recueillir leurs opinions concernant les limites des parcs. Ghadwan Yaghi, Directeur des monuments à la DGAM et coordinateur administratif du dossier, était également présent pour discuter plus particulièrement des modalités pratiques de mise en œuvre du projet. Une réunion a été accueillie par le Ministère français des Affaires étrangères en présence de Pierre LANAPATS, Sous-Directeur de l'Archéologie et des Sciences sociales, Ministère des Affaires Etrangères et Européennes-DGCID. Une deuxième réunion a été organisée au Ministère de la culture et de la communication.

Les principaux résultats sont les suivants :

- L'équipe syrienne a été constituée sous l'autorité scientifique de Maamoun Abdulkarim et est opérationnelle.
- La demande d'Assistance Internationale rédigée par la DGAM avec l'aide de la CFU est parvenue au Centre du patrimoine mondial et a été soumise au Comité d'experts le 11 septembre 2007. Elle a ensuite été approuvée par le Président du Comité du patrimoine mondial pour le montant demandé, 30 000 USD.
- Le principe de travailler au niveau technique (récolte d'informations, construction de l'argumentaire de la valeur universelle exceptionnelle, ...) sur tous les 7 parcs est acté par l'équipe syrienne. Par contre, dans un souci de réalisme et d'établissement des priorités, il est convenu que le travail sur la mise en œuvre d'un système de gestion sera réalisé dans un premier temps sur deux parcs pilotes : le parc d'Al-Bara et celui de Saint Siméon. Il s'agit là des zones les plus connues et les plus menacées (augmentation des prix du foncier, évolution chaotique des centres urbains, projets de développement touristique ...) : le principe retenu est de commencer par les zones plus « difficiles », pour ensuite poursuivre le travail sur le reste du territoire.
- La rédaction du dossier est en cours, notamment pour les rubriques de description du bien et de justification de sa valeur universelle exceptionnelle. Au stade actuel, il est envisagé de déposer le dossier de nomination auprès du Centre du patrimoine mondial avant le premier février 2009 (pour examen au Comité du patrimoine mondial en juin 2010).
- Une mission de sensibilisation politique à l'attention des deux gouverneurs impliqués dans le projet (Idleb / Alep) est indispensable.

Projet 2008

- Un atelier de sensibilisation et concertation avec les acteurs et responsables politiques du massif calcaire sera organisée le 11 et 12 avril 2008 par la DGAM, et avec l'appui de la CFU. Cet atelier de sensibilisation est le moment le plus important pour l'appropriation du projet et de sa démarche de la part des autorités syriennes et en constitue une étape fondamentale dans l'établissement du dossier.
- Parallèlement au travail de récolte de données pour la description du bien, il faudra avancer sur la question de sa gestion et notamment sur la mise en place d'un système de gestion adaptée (y compris un plan de développement touristique). Ce travail comportera très probablement un accompagnement sur les aspects législatifs de protection des paysages.
- Sur le plan purement administratif, les partenaires syriens ont demandé l'aide de la CFU pour la gestion des fonds octroyés par le Fonds du patrimoine mondial (30 000 USD, voir plus haut) : une gestion souple et simple de ces ressources est indispensable pour l'avancement du projet. Mais l'hypothèse d'établir un contrat avec l'IFPO pour faciliter le travail de l'équipe locale n'a pas été retenue par l'UNESCO : deux contrats ont été établis directement entre l'UNESCO et la DGAM.

Thème I/a Assistance préparatoire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Cote d'Ivoire : Préparation du dossier de nomination de Grand Bassam et renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine

Interrompu il y a quelques années , la préparation d'une candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de grand Bassam a été reprise en 2007.

Bilan 2007

Un expert français, Serge Santelli de l' AEPAUMED, a été choisi par le Centre du patrimoine mondial, et a réalisé, fin 2007, avec deux architectes de l'équipe de l'AEPAUMED, deux missions à Grand Bassam en coopération avec le Ministère de la Culture et de la Francophonie de Côte d'Ivoire, la Commission nationale ivoirienne pour l'UNESCO, et la Mairie de Grand-Bassam. Ce travail a permis :

- d'effectuer un premier repérage des éléments patrimoniaux effectué et définition d'une méthode de travail avec l'ensemble des partenaires institutionnels ivoiriens;
- de collecter des informations permettant de décrire la forme urbaine : plan de la ville, tracé des rues (avenues, rues et ruelles, plantations) et typologie architecturale dans chacune des zones;
- de réaliser des relevés d'architecture des bâtiments les plus caractéristiques, ainsi qu'un repérage photographique précis;
- de proposer un Plan d'Intérêt patrimonial permettant d'évaluer la qualité patrimoniale de la ville historique selon des critères spécifiquement architecturaux

Le 15 janvier 2008, le projet final a été envoyé aux autorités ivoiriennes par Serge Santelli, pour dernière lecture avant finalisation et impression définitive.

Projet 2008

Un solde de 7500 € sur la subvention accordée sera utilisé pour amorcer la mise en œuvre des activités de conservation de Grand-Bassam. Serge Santelli poursuivra ce travail, très similaire de celui fait par Lille à Saint-Louis du Sénégal, avec des étudiants de l'Ecole d'Architecture de Paris-Belleville. Ces missions auront pour objectifs :

- d'effectuer une analyse détaillée de tous les bâtiments en indiquant leur degré de dégradation (pathologies), les travaux de confortation nécessaires, etc.
- de mettre en place un système approprié de contrôle des permis de construire et des travaux dans le périmètre protégé et dans la zone tampon, en adaptant le règlement d'urbanisme actuel;
- de former le service technique de la Mairie et la maison du patrimoine de Grand Bassam à une meilleure appréciation de la valeur architecturale des bâtiments et au contrôle des travaux autorisés;
- de permettre à la DPC de mettre en œuvre les autres activités prévues dans le plan de gestion élaboré, avant la mission d'évaluation d' ICOMOS.

Thème I/a Assistance préparatoire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

La forêt et les campements résidentiels de référence pygmée aka de la République Centrafricaine

L'inscription au Patrimoine Mondial « de la forêt et des sites résidentiels de référence pygmées Aka », s'inscrirait en complémentarité à la nomination des Traditions Orales des Pygmées Aka au Patrimoine Mondial Immatériel. Elle permettrait non seulement de garantir à ces derniers un cadre de vie durable, mais aussi de sauvegarder *in situ* un patrimoine considéré comme représentatif de l'humanité d'autre part.

Bilan 2007

Une mission a été réalisée du 4 au 14 décembre 2007 par Mme Claudine Angoue à la demande de la République Centrafricaine pour assister l'Etat partie dans l'élaboration du dossier de nomination. Cette étude a permis d'analyser le bien (localisation, périmètre) et d'identifier les organismes qui pourraient assurer sa gestion (centre de référence du Ministère de la culture à Mongoumba). L'expert a identifié les points restant à améliorer ou préciser dans le dossier d'inscription: description du bien, justifier les critères retenus.

Un atelier a été organisé à cette occasion sur l'évaluation de la valeur universelle exceptionnelle du bien afin de rediscuter des critères initialement proposés pour l'inscription. A l'issue de l'atelier :

- Le dossier a été recentré sur les critères (iii) et (v) ;
- Un plan d'action a été établi sur un an pour la poursuite du travail : rassemblement d'informations complémentaires sur le plan culturel (recensement démographique, revue documentaire) ou écologique (caractéristiques des milieux, disponibilités des ressources...), constitution d'un groupe de travail, identification des problèmes susceptibles d'avoir un impact négatif sur le bien.

Projet 2008

Une assistance complémentaire doit être apportée à l'Etat partie pour mettre en place un zonage approprié (zone centrale et zone tampon). Celui-ci reste imprécis à ce jour du fait d'informations lacunaires.

La mission confirme donc l'intérêt du dossier, celui-ci représentant par ailleurs l'opportunité d'associer les Conventions de 1972 et 2003, Patrimoine Mondial et Patrimoine Immatériel.

Thème I/a Assistance préparatoire à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Guinée : Projet d'assistance préparatoire du site naturel du Fouta Djallon (nouveau projet)

Un budget de 9 000€ avait été accordé dans le cadre du programme 2007 à l'assistance technique à la réhabilitation de la Maison de la culture de Bangui et pour la sauvegarde et l'inventaire du Centre de Bangui. Cependant, cette activité, bien qu'ayant été demandé par les autorités nationales de Centre Afrique, n'a plus été considéré comme une priorité pour la Section Afrique du Centre du patrimoine mondial qui a proposé de l'annuler et de réaffecter les crédits sur un projet d' Assistance Préparatoire pour un site naturel, le Fouta Djallon en Guinée.

Le Fouta Djallon ou Fouta Djallon, est un massif montagneux situé en Guinée, surnommé « le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest » parce que plusieurs fleuves de l'Ouest Africain y prennent leur source : le Niger, le Sénégal, le Gambie et le Koliba. Avec une superficie de 81.952 km², et une altitude moyenne de 1.000 m, le Fouta Djallon est un ensemble de plaines et collines dont le point culminant est le Mont Loura(1515 m). Le plateau consiste en une formation épaisse de grès qui recouvre la roche granitique du sous-sol. L'érosion par la pluie et les fleuves a creusé des gorges profondes et des vallées dans le grès. Fouta Djallon est déjà une Réserve de Biosphère de l'UNESCO.

Projet 2008

Le Centre du patrimoine mondial est en contact avec les autorités guinéennes et sénégalaises pour mettre en place un plan d'activité sur 2 ans afin que le dossier puisse être déposé le 1er février 2010.

La CFU est sollicitée pour prendre part à cette activité en complément d'une assistance préparatoire, qui devrait être fournie par le Fonds du patrimoine mondial et débiter du point de vue opérationnel au second semestre 2008.

Note : Ce nouveau projet sera financé sur des fonds réaffectés du programme 2007.

Soutien aux missions d'urgence de l'UNESCO

En 2006 le Centre du patrimoine mondial, lors du CMC, a fait part de son souhait d'avoir à disposition une enveloppe financière non affectée d'avance, qui servirait pour des « missions d'urgence » et pour répondre de manière flexible à des demandes ponctuelles en matière d'assistance technique et de diagnostic. La structure administrative et financière du Centre du patrimoine mondial rend difficile toute réaction rapide que peut nécessiter une situation d'urgence.

La CFU a donc inscrit depuis 2006, le « soutien aux missions d'urgence ». Outre la réaction à des situations extrêmes, il y a aussi une demande d'expertise complémentaire pour venir en appui à des projets en cours. Permettre cette capacité de réponse et identifier et envoyer des experts français est très précieux.

Bilan 2007

A la demande du Centre du patrimoine mondial cette enveloppe a permis de :

- Afghanistan : Organiser une réunion technique d'urgence portant sur le site du patrimoine mondial de Djam (bien inscrit sur la Liste en péril). Les inondations provoquées par les fortes pluies du printemps dernier dans la région du Ghor ont en effet sévèrement endommagé la structure des gabions protégeant la base du Minaret des cours des deux rivières contiguës (Djam Rud et Hari Rud), ainsi que la route qui mène au site. Sur l'avis des experts internationaux, une réunion technique d'urgence s'imposait, qui s'est tenue à Turin les 24 et 25 Juillet 2007. Les experts qui y ont participé ont de ce fait pu, 1) évaluer le degré d'urgence de la situation et 2) identifier une solution appropriée, qui prenne en compte le contexte particulièrement isolé du site et les ressources disponibles, afin de la proposer aux autorités afghanes.

Les conclusions de la réunion, ainsi que le projet « River defence project to protect the Minaret » élaboré à la suite de cette rencontre, ont été transmis au Ministère de la Culture et de l'Information d'Afghanistan. La mise en œuvre du projet devrait commencer au mois d'Octobre 2007, en coopération in situ avec des experts UNESCO si la situation de sécurité le permet.

Algérie : Organiser une mission d'urgence pour évaluer le projet de construction du métro à Alger, qui passera sous le « quartier Lalahoum », donc sous la Casbah d'Alger, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Une mission de M. François Souq, ingénieur et archéologue, qui avait déjà travaillé sur cet îlot a eu lieu en novembre 2007. Cette mission s'est conclue sur les recommandations suivantes :

1. établir un diagnostic du terrain (sous-sol archéologique)
2. minimiser l'impact de la station de métro sur l'ensemble du site et sur les éventuels vestiges
3. procéder à des cycles de formation des archéologues algériens

Au delà, un important projet sera mené directement avec l'Inrap, pour réaliser des fouilles préventives et pour proposer un plan de mise en valeur des vestiges et de médiation culturelle a été proposé. Un accord cadre entre l'Inrap, le Centre du patrimoine mondial et les autorités algériennes est actuellement en cours de rédaction.

Yemen : Cofinancer l'ouvrage « La maison de Zabid, *Eclat et douceur de la décoration* », avec l'Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman d'Aix-en-Provence et le Centre français d'archéologie et de sciences sociales de Sana'a, sur la base d'une demande officielle du délégué Permanent du Yemen auprès de l'UNESCO. Cet ouvrage vise à documenter par l'image et les dessins le patrimoine décoratif de la ville. En considération de l'état actuel de conservation du bâti, le livre est également un moyen précieux de documentation pour les professionnels et étudiants et peut être utilisé comme manuel de conservation / restauration.

Mauritanie : Les inondations qui ont eu lieu à l'automne 2007 ont occasionné d'importants dégâts sur la mosquée d'Oualata, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. Une étude sur ce sujet a été menée par les autorités mauritaniennes et une aide a été demandé pour établir un dossier d'assistance internationale d'urgence auprès du Fonds du patrimoine mondial.

Maroc : Suite à l'élaboration du plan de gestion du Ksar Aït ben Haddou, le CERKAS (Centre de Conservation et de Réhabilitation du patrimoine architectural des zones atlassiques et sub-atlassiques) et les autorités marocaines, ont demandé l'appui du centre du patrimoine mondial pour les accompagner dans la phase de mise en oeuvre.

Projet 2008

En considération des demandes croissantes de la part du Centre du patrimoine mondial, il est essentiel de maintenir le principe de cette enveloppe non affectée au préalable.

Thème I/b Assistance technique et suivi de l'état de conservation des sites

Huê (Vietnam) : appui à l'établissement du schéma directeur

L'inscription de Huê en 1993 sur la Liste du patrimoine mondial a contribué à rendre à la ville son rayonnement intellectuel et religieux et encouragé le travail de reconstruction engagé par les vietnamiens après des décennies de guerre. Un ambitieux processus de restauration et de revitalisation du Vieux Huê réalisé dans le cadre d'une convention de coopération entre Huê et la Communauté Urbaine de Lille, établie sous l'égide de l'UNESCO, avait permis d'élaborer un important travail d'étude et de diagnostic et de mettre en place des outils de gestion et de sensibilisation. Cette coopération s'est prolongée dans un partenariat Huê – Lille – Turin, établi dans le cadre du programme de l'Union européenne Asia Urbs (projet intitulé « Historic Centre of Huê, housing policies as a springboard for socio-economic development »).

Bilan 2006-2007

Une mission de Laurent Rampon (architecte du patrimoine) et Pierre Guédant (ingénieur-hydrologue), réalisée en février 2006 (décentralisation au bureau de l'UNESCO à Hanoï) avait permis notamment de proposer les premiers principes d'un zonage de l'enceinte et des abords de la citadelle et des principes directeurs, concernant notamment la construction d'infrastructures routières, pour la préservation de la zone des tombeaux impériaux et de la zone du temple du ciel.

Projet 2008

Afin d'assister les autorités locales à répondre aux recommandations du Comité du patrimoine mondial en lien avec le bureau de l'UNESCO de Hanoi, il est proposé de mettre à disposition une expertise technique pour assister les autorités dans la mise en place d'un schéma directeur et identification du potentiel patrimonial des environs de Huê.

La ville de Blois, qui a engagé une coopération avec Huê, contribuera au travail sur le schéma directeur.

Thème I/b Assistance technique et suivi de l'état de conservation des sites

Hampi, Inde : Achèvement de la planification territoriale et publication

L'ensemble monumental de Hampi a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1986 et figurait depuis 1999 sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le site a été retiré de la Liste du patrimoine en péril lors du dernier Comité du patrimoine mondial réuni en juin 2006 à Vilnius (Lettonie).

Depuis 2000 un important travail a été entrepris par les autorités indiennes pour suivre les recommandations du Comité et prendre les mesures correctives nécessaires pour assurer la conservation du site. L'enjeu étant de mettre en place les mécanismes permettant la gestion d'un grand site.

Bilan 2007

L'objectif en 2007 était notamment :

- Le conseil et le suivi auprès de l'autorité de gestion du site, HWHAMA
- Le suivi des études et des relevés effectués par les architectes, urbanistes et archéologues locaux,
- L'organisation d'un séminaire pour la finalisation du plan de gestion rassemblant tous les acteurs de la planification du site,
- La finalisation de l'inventaire sur la base du plan cadastral réalisé en 2005,
- L'organisation d'un atelier de sensibilisation et formation à la gestion et conservation de grand site.

Dans le cadre du travail engagé depuis plusieurs années sur le site de Hampi, en Inde, une mission organisée par le bureau de l'UNESCO de New Delhi s'est rendue sur place du 29 juillet au 2 août 2007. Paul Trouilloud, Architecte des bâtiments de France, a participé à la mission avec Mme Minja Yang (Unesco/New Delhi) dans le cadre de l'assistance technique pour l'établissement d'un schéma directeur du site. L'atelier technique du 30 juillet a notamment permis de soulever plusieurs questions concernant le document déjà existant et de proposer des améliorations.

Projet 2008

Il est prévu en 2008 de soutenir le bureau de New Delhi pour clore l'opération par une publication qui capitalise cette expérience.

Thème I/b Assistance technique et suivi de l'état de conservation des sites

Cambodge – mise en valeur du temple de Preah Vihear : aide à la planification territoriale

La candidature du site de Preah Vihear a été aidée par la France dans le cadre de la Convention France-UNESCO. Elle a été reportée par le dernier Comité du patrimoine mondial pour des questions de gestion et d'aménagement du site. Le plan de gestion est particulièrement complexe car la zone tampon est transfrontalière (Cambodge/Thaïlande). Les relations entre le Cambodge et la Thaïlande souffrent d'un différend politique sur la propriété du temple, réglé en 1962 par la Cour internationale de La Haye en faveur du Cambodge.

Bilan 2007

A la demande du Comité du patrimoine mondial, le Cambodge a élaboré un complément au dossier d'inscription de 400 pages qui a été déposé le 28 janvier 2008.

Dans le cadre de la Convention France-UNESCO, le MAEE a identifié un expert, Antoine BRUGUEROLLE, qui a effectué une mission en septembre 2007 aux côtés de plusieurs autres experts, pour participer à l'élaboration de ce complément de dossier, puis élaborer une synthèse du dossier complémentaire.

Parallèlement, le Centre du patrimoine mondial assiste les autorités Thaïlandaises et Cambodgiennes à mettre en place un mécanisme de coordination entre les deux pays. Ces deux initiatives doivent permettre d'arriver à l'inscription du bien sur la Liste, lors du prochain Comité du patrimoine mondial.

Projet 2008

Le Centre du patrimoine mondial souhaite poursuivre l'accompagnement des autorités cambodgiennes au delà de l'inscription, dans la mise en oeuvre du plan de gestion. Il est donc prévu pour 2008 de :

- Soutenir les autorités cambodgiennes dans la mise en place d'un parc protégé, d'une dizaine de kilomètres, faisant office de zone tampon.
- Élaborer un schéma de cohérence territoriale.
- Élaborer une charte de gestion.

Thème I/b Assistance technique et suivi de l'état de conservation des sites

Mise en place de plans de gestion touristique durable sur le site de Joya de Cerén et les sites d'Amérique centrale

Le Centre culturel et de coopération pour l'Amérique centrale (CCCAC), qui coordonne la coopération française dans la région, la Dirección de Turismo del Sistema de la Integración Centroamericana (DITUR-SICA) et le Ministère français chargé du Tourisme, qui a identifié l'Amérique centrale comme zone prioritaire, développent un projet de « Route Centre-américaine des Sites du Patrimoine Mondial ». Depuis 2006, Art Pedersen, responsable du Programme pour le tourisme durable au Centre du Patrimoine mondial, et Jacques Le Marec, coordinateur du projet pour le Ministère français chargé du Tourisme, participent à la définition de ce projet de route et d'un projet pilote pour la gestion du tourisme sur le site de Joya de Cerén.

Ce projet a été réellement lancé lors d'un séminaire qui s'est déroulé à Panama (6-7 décembre 2006) avec des représentants des 7 pays et de tous les ministères concernés (culture, tourisme, environnement). Par la suite, les ministères chargés de l'intégration sociale ont également été associés dans la démarche qui s'inscrit ainsi dans les Objectifs du Millénaire de lutte contre la pauvreté.

Bilan 2007

L'approche initiale sur Joya de Cerén ayant reçu l'approbation de tous les acteurs centre-américains, le but recherché en 2007 était la définition du projet de « Route Centre-américaine des Sites du Patrimoine Mondial », abordé avec les partenaires locaux et au niveau du SICA, et la définition d'un plan de travail plus spécifique pour Joya de Cerén. Or, le suivi des opérations a été retardé par le départ fin 2006 de Joël Astruc, assistant technique tourisme du CCCAC, qui avait été une des personnes clés dans le montage et le lancement du projet. Il n'a été remplacé que début 2008 par Melle Anne-Gaëlle Verdier, anciennement chargée de mission auprès de la Mission Val de Loire, France. D'autre part, le rendu de l'étude de faisabilité de projet de Route a été également retardé pour des questions administratives internes au SICA.

Néanmoins, cette période de latence dans les opérations a été l'occasion de préciser les objectifs communs UNESCO/Ministère français chargé du Tourisme relatifs au projet de Route et à une gestion intégrée des sites. L'objectif global est de mettre en oeuvre une démarche exemplaire associant des projets pilote de conservation et d'aménagement du territoire autour de quelques sites clés à l'intérieur du projet d'ensemble d'élaboration d'une route culturelle. Il vise à élaborer un développement territorial maîtrisé alliant croissance touristique, mise en valeur culturelle, préservation de l'environnement et réappropriation par les communautés afin que celles-ci puissent bénéficier d'une partie des retombées économiques engendrées par le tourisme.

Le projet intitulé : « Route du Patrimoine Mondial en Amérique Centrale : les sites du patrimoine mondial comme levier du développement local » a été présenté et approuvé par le SICA.

Art Pedersen et Jacques Le Marec ont effectué une mission du 11 au 19 juin 2007 dans le cadre du partenariat France-UNESCO ; son objectif était de :

- Rencontrer les responsables de la DITUR-SICA pour discuter et analyser les conclusions de l'étude de faisabilité du projet de Route des sites du Patrimoine Mondial.

- Évaluer les besoins et ressources en matière de gestion touristique et de développement local de quatre sites pilote potentiels (Quiriguá au Guatemala, Joya de Cerén au Salvador, Copán au Honduras, León Viejo au Nicaragua).
- Rencontrer les responsables et partenaires de l'assistance technique française, ainsi que les spécialistes du programme du bureau régional de l'UNESCO à San José au Costa Rica.
- Préciser le contenu des projets et le plan d'action.

La mission s'est rendue à Joya de Cerén, Copán et León Viejo pour rencontrer les gestionnaires des sites et les acteurs locaux. Le site de Quiriguá n'avait pas été inclus dans le programme car ajouté en dernière minute à la demande du Ministère guatémaltèque. Si la mobilisation a été générale et très favorable au projet, les appréciations diffèrent quelque peu selon les sites.

Sur Joya de Cerén, il est apparu qu'au niveau local, l'organisation en place (acteurs pilotés par la municipalité) était opérationnelle et pourrait mettre en œuvre les objectifs proposés dans le projet d'ensemble concernant les sites pilote. A Copán, un projet intitulé « Valle de Copán » a été mis en œuvre depuis 3 ans sur un financement de la Banque mondiale et il semble correspondre globalement à ce que nous souhaitons développer sur les différents sites pilote. Enfin, la visite à León Viejo a montré certaines différences quant aux approches des acteurs locaux, notamment entre le ministère et le maire, ce qu'il conviendra d'aplanir afin de pouvoir avancer efficacement.

L'étude de faisabilité a souligné la nécessité pour le SICA et les différents ministères de préciser si la Route serait virtuelle, un itinéraire plutôt à fin de promotion, médiation et comme support du programme d'activité, ou si elle serait une véritable infrastructure (route, signalétique, etc.) reliant les différents sites.

L'UNESCO, via le Programme Tourisme Culturel et en partenariat avec le Ministère français chargé du Tourisme dans le cadre de la Convention France-UNESCO, souhaite développer quatre actions :

- Élaboration de méthodologies sur les routes culturelles,
- Élaboration et suivi des projets pilote au niveau des sites (Quiriguá au Guatemala, Joya de Cerén au Salvador, Copán au Honduras, León Viejo au Nicaragua),
- Mise en valeur des sites,
- Études et expertises.

Le développement d'infrastructures, qui nécessite cependant d'être précisé et défini, relèverait du SICA.

Concernant la coordination du projet, il a été proposé et approuvé de mettre en place un système de comité de pilotage à trois niveaux : coordination au niveau de la région par le SICA, coordination interministérielle au niveau national, coordination au niveau des sites à travers des comités locaux (gestionnaire du site, acteurs locaux, municipalité).

Projet 2008

- Finaliser le document de projet « Route du Patrimoine mondial en Amérique Centrale : les sites du Patrimoine mondial comme levier du développement local » afin de développer une stratégie adaptée, tant au plan global que pour chacun des sites pilote.
- Organiser une réunion des comités locaux des 4 sites pilote afin d'échanger les expériences et élaborer un programme d'action pluriannuel spécifique pour chacun d'eux. Cette réunion pourrait se tenir à Copán afin de bénéficier des travaux déjà menés sur ce site depuis 3 ans.

- Mener une action spécifique sur Joya de Cerén. Il est indispensable de conduire un travail en profondeur sur un site où la prise de conscience générale des enjeux, tant culturel que touristique et environnemental, permettra d'en faire un exemple pour toute la région, voire au-delà. Il conviendrait donc de mener une mission de diagnostic impliquant un archéologue ayant une expérience en matière de conservation et de mise en valeur de site archéologique, ainsi que des experts en matière d'ingénierie et de développement touristique afin de pouvoir passer à des actions opérationnelles.
- Développer une ingénierie de projet pour rechercher des financements. L'objectif sera notamment de mettre au point un cahier des charges précis d'activités pilotes, avec en perspective le montage d'un dossier susceptible d'être présenté à des bailleurs de fonds multilatéraux, en particulier la BID et l'Union Européenne. Ce sera un des rôles d'Anne-Gaëlle Verdier puisque cela figure dans la feuille de route qui lui a été donnée.

Thème I/b Assistance technique et suivi de l'état de conservation des sites

Conservation et restauration de la cathédrale du Christ-Saint-Sauveur à Prizren, Kosovo.

Une somme de 10 000 € a été décentralisée début 2007 auprès du bureau de l'UNESCO de Venise (en charge du projet) pour les travaux de consolidation et de restauration des décors peints de l'église cathédrale du Christ-Saint-Sauveur. Le projet n'a pas été mis en oeuvre en 2007 à cause des retards administratifs d'autres co-financeurs (notamment l'Allemagne). Les travaux seront réalisés courant 2008.

Thème I/c Echange, médiation, formation

Formation internationale à la gestion et la mise en valeur des sites du patrimoine mondial

La gestion d'un site patrimonial dépasse aujourd'hui largement le cadre de la conservation et de la valorisation. Elle concerne aussi bien la protection du site, tous les dispositifs d'accueil des visiteurs et de gestion des flux, que son implication dans le territoire, le respect de l'environnement, son insertion dans le développement économique local, etc.

La fonction de responsable de site s'est développée depuis quelques années dans les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ; on la trouve également en France dans les « grands sites » (label national).

Le Centre du patrimoine mondial a souhaité que s'organisent en France des formations à la gestion des sites patrimoniaux pour améliorer la formation de ces professionnels voire susciter le développement de cette fonction.

C'est ainsi que l'IUP Denis Diderot (Université de Bourgogne), l'Ecole nationale supérieure d'Arts et Métiers de Cluny et le site archéologique de Bibracte ont décidé de mettre en place, en étroite collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, un cycle de formation internationale « mode de gestion et d'administration de sites patrimoniaux à destination de professionnels francophones du patrimoine. La Direction et l'architecture et du patrimoine et la Convention France-UNESCO ont contribué à sa préparation et à sa tenue. Plusieurs sites du patrimoine mondial y ont contribué également, de même que le réseau des Grands sites de France.

Cette formation s'est tenue pour la première fois du 11 au 17 mars 2007 à Cluny. Elle a rassemblé 27 participants provenant de 12 pays, professionnels en activité pour la plupart, de haut niveau, sélectionnés parmi plus d'une soixantaine de candidatures.

Projet 2008

Une deuxième édition de cette formation se tiendra à l'automne 2008.

L'association *Vocation Patrimoine* a été sollicitée pour soutenir financièrement la prise en charge de boursiers et participants au stage. La Convention France-UNESCO est sollicitée pour identifier des experts qui interviendront et animeront le stage de formation.

Thème I/c Echange, médiation, formation

Soutien au programme du patrimoine mondial pour l'architecture en terre (nouveau)

Bilan 2007

Terra 2008, la 10ème Conférence Internationale sur l'Etude et la Conservation du Patrimoine Bâti en Terre, organisée par le Ministère de la Culture du Mali et le Getty Conservation Institute, s'est tenue du 1^{er} au 5 février 2008. Elle a rassemblé 450 spécialistes internationaux de plus de 65 pays dans les domaines de la conservation, l'anthropologie, l'archéologie, l'architecture et l'engineering, la recherche scientifique, la gestion des sites, et le développement durable du patrimoine bâti en terre. L'une des principales conclusions de la conférence est la reconnaissance de l'étude de l'architecture en terre en tant que discipline à part entière. Cette appréciation grandissante implique de nombreuses possibilités pour diffuser et approfondir les connaissances traditionnelles et nouvelles en matière de conservation d'architecture de terre. Terra 2008 a été l'occasion de faire le point sur la situation mondiale de l'architecture de terre et sur toute la recherche scientifique qui la soutient et de lancer le programme du patrimoine mondial pour l'architecture en terre. Lors de sa 31ème session (Nouvelle Zélande, 2007), le Comité du patrimoine mondial a approuvé la proposition du Centre du patrimoine mondial, de mettre en œuvre un programme intégré d'activités en faveur du patrimoine architectural en terre.

Un séminaire intitulé « Centres anciens et architecture de terre au Mali : rencontres sur la gestion du patrimoine urbain » a été organisé en cohérence avec Terra 2008 et s'est tenu à Ségou (Mali) le 30 janvier 2008. Ce séminaire s'inscrit dans le programme « Patrimoine, Habitat et Logement » engagé par l'Association des Municipalités du Mali et l'ANVPAH & VSS (Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et Villes à Secteur Sauvegardé). L'objectif était de sensibiliser les institutions nationales et les collectivités locales à l'intérêt de préserver la culture, le bâti et les savoir-faire liés à l'architecture en terre et de développer une nouvelle économie liée à la restauration du bâti et au tourisme.

Projet 2008

Dans le cadre du programme du patrimoine mondial pour l'architecture en terre, il est prévu d'établir un « Inventaire et analyse de la situation des biens construits en terre inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ainsi que de ceux inscrits dans les listes indicatives des pays signataires de la convention de 1972 ». Il s'agit d'une des activités primordiales de la phase préparatoire du programme, qui constitue un préalable à la suite des opérations. En 2008, il sera également lancé un projet pilote de conservation à Djenné (Mali), dans le but d'améliorer la conservation durable de ce site en proie à une forte pression de développement. Les deux activités proposées ici de suite sont considérées comme préparatoires à la phase opérationnelle :

1) Une mission de préparation du document de projet pilote de réhabilitation d'une maison modèle : ce document définira la stratégie de la réhabilitation et élaborera une estimation détaillée des coûts du projet. La mission sera effectuée par un spécialiste de l'architecture de terre et le conseiller scientifique recruté par le programme du patrimoine mondial pour l'architecture en terre. 2) L'organisation d'un atelier de formation du service technique de la municipalité de Djenné et de sensibilisation des communautés.

Thème I/c Echange, médiation, formation

Séminaire sur les inventaires du patrimoine culturel au Maghreb

Dans le cadre de la Convention France-UNESCO un appui avait été apporté à la préparation des inventaires du patrimoine culturel de quelques pays africains. Une demande similaire a été adressée à l'UNESCO par les professionnels de la région du Maghreb où la réalisation de cet outil indispensable à toute action sur le patrimoine est vivement sollicitée. A l'heure où plusieurs pays se lancent dans des opérations nationales d'inventaire, il paraît utile qu'une réflexion commune sur le plan méthodologique soit menée dans la région.

Bilan 2007

L'expérience française dans le domaine de l'inventaire du patrimoine culturel a été sollicitée à travers la participation de trois experts qui avaient déjà travaillé sur les inventaires en Afrique au moment du séminaire de Dakar en 2003 : B. Toulhier, Conservateur en chef du patrimoine, Ministère de la culture et de la communication (MCC) ; A. Morel, de la mission archéologique de la Direction de l'architecture et du patrimoine (MCC) ; et F. Braemer, chercheur au CNRS spécialiste des inventaires archéologiques.

Une réunion à Paris a permis d'élaborer le programme en accord avec le bureau régional de Rabat.

Conçu en 5 jours de travail et 1 jour de visite, le programme prévoit la présentation des patrimoines des pays du Maghreb et le bilan sur leur travail dans le domaine de l'inventaire (deux jours) ; la présentation d'exemples d'Afrique subsaharienne, Europe et Canada (1 journée) ; une journée de synthèse, cadrage, reformulation des questions et travail en ateliers ; un dernier jour de présentation de pistes pour la suite et de conclusions générales.

Pour cadrer la discussion et faciliter l'analyse des données en vue des conclusions, une grille d'analyse commune a été élaborée avec une série de questions fondamentales.

Projet 2008

L'atelier qui devait se tenir du 11 au 16 décembre 2007, a été reporté par les autorités algériennes. Malheureusement, la situation en Algérie ne permet pas de prévoir une mission sur place dans les prochains mois. Avant la fin 2008, sur la base de l'évolution de la situation internationale, le séminaire se tiendra en Algérie ou dans un autre pays du Maghreb.

Thème I/c Echange, médiation, formation

Sénégal : Promotion de la recherche africaine en archéologie : Publication d'un ouvrage sur les mégalithes

La CFU, sur son programme 2007, s'est engagée à contribuer à la publication d'un ouvrage par le Sénégal. Cette publication a été retardée pour des raisons administratives. Le projet est néanmoins en cours. L'ouvrage devrait sortir courant 2008. Un sommaire a été élaboré.

Projet 2008 (rappel : financement du programme 2007)

Calendrier indicatif pour la publication de l'ouvrage:

- Printemps/été :

Analyse et collecte documentaire complémentaire, relevé sur le terrain campagne photographique, et relevé des données cartographiques.

Finalisation des textes en français

Traduction en anglais

- Automne/hiver :

Mise en pages et élaboration de la maquette

Impression

Thème II

Patrimoine, aménagement et gouvernance locale

Thème II/a Fleuves et patrimoine

Fleuve Niger, Mali

Niger-Loire : gouvernance et culture, soutien au développement local à travers la valorisation des ressources culturelles fluviales

Le projet Fleuve Niger s'inscrit dans le cadre du programme « Fleuve et patrimoine » de l'UNESCO, porté conjointement par le secteur de la Culture et le Secteur des Sciences, qui vise à promouvoir et approfondir les problématiques socio-culturelle liées à la gestion de l'eau et favoriser la sensibilisation des populations locales, des pouvoirs publics et des agences de développement ;

Il vise à renforcer les compétences des collectivités riveraines du fleuve Niger en matière de gestion de l'eau et des ressources culturelles. La spécificité du projet réside dans :

- son approche méthodologique : favoriser la prise en compte des ressources culturelles dans les politiques de gestion de l'eau ;
- son mode opératoire : les opérations seront exécutées à travers la coopération décentralisée entre communes riveraines du Niger et de la Loire.

Bilan 2007

La Convention de contribution entre l'UNESCO et la Commission européenne pour le projet «Niger-Loire : Gouvernance et Culture » a été signée en novembre 2007 pour un montant total de 2.125.000 euros. Le projet est porté par l'UNESCO dans le cadre de la Convention France-UNESCO et exécuté en partenariat avec 16 partenaires : association des municipalités du Mali, collectivités territoriales maliennes (ville de Mopti, région de Mopti, ville de Djenné), collectivités territoriales françaises (région Centre, ville d'Angers, communauté d'agglomération Loire-Angers Métropole), IRD, Mission Val de Loire, Agence de l'eau Loire Bretagne, université de Bamako, université François Rabelais de Tours, université catholique d'Angers, Autorité du Bassin du Niger.

Le séminaire de lancement du projet s'est tenu les 31 janvier et 1er février 2008 à Bamako. Il a rassemblé l'ensemble des partenaires du projet et a permis de préciser les actions du projet, en particulier la conception de modules de formations dans le cadre du DESS "Décentralisation et développement local" de l'université de Bamako, les enquêtes socio-économiques et anthropologiques, les actions pilotes d'assainissement et gestion de l'eau (Bamako, Mopti, Djenné et Ségou) et les ateliers de formation des collectivités locales.

Parallèlement, les premières activités du projet ont été initiées dès janvier/février 2008 :

- De nouveaux modules de formation ont été expérimentés dans le cadre du tronc commun du DESS « Décentralisation et développement local », dont la nouvelle promotion a été lancée en janvier 2008. Ces contenus, portant sur le fleuve et le patrimoine ont été élaborés par l'université de Bamako avec l'appui de leurs partenaires français (université de Tours et université catholique d'Angers, Mission Val de Loire)
- Les enquêtes de terrain (identification des pratiques socio-économiques) ont débuté en janvier 2008 sous la coordination de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Projet 2008

Le projet cofinancé par l'Union Européenne sera mis en œuvre sur une durée de trois ans (2007-2010). La Convention France-UNESCO poursuivra son soutien à l'exécution du projet à travers :

- L'apport d'un cofinancement au projet
- La mise à disposition d'expertise française, en particulier en matière ethnographique ou archéologique

Les activités développés dans le cadre du projet Fleuve Niger alimenteront par ailleurs d'autres activités de la Convention France-UNESCO :

- Le programme Fleuve et patrimoine
- L'élaboration d'un programme de formation (voir bilan Africités) : le projet permettra d'expérimenter un module de formation "patrimoine culturel et développement local" à l'attention des collectivités locales.

Thème II/a Fleuves et patrimoine

Fleuve et patrimoine : capitalisation des expériences menées

Des réflexions ont été engagées dans le cadre de la CFU sur le thème « Fleuve et patrimoine » à travers des projets ou missions d'identification réalisées sur différents sites au cours des dernières années : le fleuve Niger (Mali), le fleuve Sénégal à Saint Louis (Sénégal), le Mékong à Luang Prabang (Laos), le Gange à Benares (Inde), la Daugava à Riga (Lettonie)... Un travail de capitalisation sera mené en coopération avec différents partenaires (Région Centre, Mission Val de Loire, Maison du Fleuve Rhône...), qui aboutira à un séminaire sur le thème « Fleuve et patrimoine » en 2009 et à un programme thématique porté par l'UNESCO.

Thème II/b Gouvernance locale, conservation urbaine et coopérations décentralisées

Africités : Collectivités locales africaines, patrimoine et développement : lancement des formations

Depuis 2003 (Yaoundé, Sommet Africités 3), le Partenariat pour le développement municipal (PDM) et l'UNESCO ont entrepris une collaboration visant à faire entrer la problématique du patrimoine dans les préoccupations des municipalités africaines. La Convention France-UNESCO avec le soutien du Sénat français et la collaboration de plusieurs partenaires a donc travaillé dès 2004 à la définition de ce projet et à l'élaboration du manuel « Patrimoine culturel et développement local » qui a été largement distribué lors du Sommet Africités 4 (Nairobi, septembre 2006).

Bilan 2007

A partir du manuel et de la session spéciale d'Africités 4, le PDM a exprimé la volonté de lancer un cycle de formations à la gestion des ressources patrimoniales et culturelles à l'attention des élus locaux et techniciens africains.

- La CFU a organisé un séminaire de travail à Paris, les 3, 4 et 5 septembre, qui a réuni tous les partenaires du projet afin d'établir le rôle de chacun et d'arrêter une stratégie de formation pour l'Afrique francophone. Etaient présents les Universités de Nouakchott et de Bamako, l'Ecole africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme, l'Ecole du patrimoine africain, l'Ecole de Chaillot, l'Institut national du patrimoine, CRATerre Ecole Nationale supérieure d'architecture etc.

Le partenariat pour le développement municipal, maître d'ouvrage du projet avec la Convention France-UNESCO, était représenté par M. Martin Finken, Conseiller Régional.

Les journées ont permis de faire rencontrer des acteurs essentiels dans le domaine du patrimoine et de l'urbanisme et/ou des collectivités locales en Afrique, d'évaluer leurs complémentarités et de faire le point sur les atteintes de chacun par rapport aux formations à mettre en place.

Aux côtés des questions « classiques » telles que la définition et l'identification du patrimoine et les moyens de sa mise en valeur, la planification et la gestion urbaine restent un des domaines indiqués comme les plus problématiques et qui nécessitent une action forte.

Un document a été produit et présenté aux élus d'Oualata (Mauritanie), Foumban (Cameroun) et Bamako (Mali) lors de la session du 5 septembre au Sénat. Cette séance, élargie également à des collectivités et associations de collectivités locales, a été présidée par M. Josselin, Sénateur des Côtes-d'Armor et président de Cites Unies France et animée par M. Chapuis, maire adjoint à l'urbanisme de la ville de Rennes. M. Bandarin, Directeur du Centre du patrimoine mondial, a exprimé son plein soutien à cette initiative.

Les participants ont insisté sur l'importance de prévoir un programme ambitieux, avec une stratégie globale de formation pour l'Afrique qui permette une pérennisation du travail engagé.

La mise en œuvre d'une phase pilote sur le biennium 2008-2009 a été actée lors de la session du 5 septembre.

Cette phase aura comme objectifs :

- la mise en œuvre de séminaires et formations tests,

- l'approfondissement de l'identification des besoins
- la préparation d'un document de projet sur le moyen terme (5 ans).

Suivant les recommandations du séminaire de Paris, un document de projet sur le moyen terme a été élaboré et partagé avec les partenaires. Il a ensuite été présenté à Hué, Vietnam, lors de l'Assemblée générale de l'Association Internationale des Maires Francophones. Près de 300 maires et représentants des villes francophones et de leurs associations étaient présents, dont 80% de provenance du continent africain.

Le manuel « patrimoine culturel et développement local. Guide à l'attention des collectivités locales africaines » a été également distribué lors de ces rencontres .

Projet 2008 - 2009

La phase pilote 2008 – 2009 débutera par un partenariat établi avec l'AIMF pour mettre en œuvre des formations à l'attention des élus membres de l'association.

Un volet de recherche / approfondissement des besoins sera développé, ainsi que la recherche de financements supplémentaires à travers notamment la prise en compte des financements européens.

Un certain nombre de formations pilotes pourra être expérimenté dès 2007 et notamment :

- 4 ateliers régionaux à l'attention des maires africains (Afrique de l'ouest)
- 1 cursus universitaire « patrimoine » auprès de l'université de Bamako

Thème II/b Gouvernance locale, conservation urbaine et coopérations décentralisées

Évaluation et prévention des risques dans la gestion des sites : insertion de cette thématique dans les formations pilotes Africités (nouveau projet)

L'évaluation et la prévention des risques constitue une des préoccupations majeures du secteur de la culture et des sciences sociales de l'UNESCO, ainsi que l'un des principaux enjeux dans la gestion des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

De nombreuses réflexions ont été engagées sur ce thème, et récemment un groupe de travail coordonné par l'UNESCO a été mis en place. La CFU propose de participer à cette réflexion en exploitant le savoir-faire français, notamment en matière de gestion des risques naturels.

De plus il est proposé d'aborder pratiquement cette question dans le cadre des formations pilotes Africités, et de développer et tester en 2008 des modules de formation sur l'évaluation et la gestion des risques (environnementaux et sociaux) qui peuvent endommager le patrimoine culturel sur un territoire donné. La nécessité de la mise en place de cours de sensibilisation et formation sur le patrimoine culturel au sens large, modulés dans les contenus et dans la forme pour atteindre un public différencié (maires, secrétaires généraux des mairies, techniciens spécialisés dans la gestion urbaine et dans le patrimoine) a été fortement affirmée par les maires africains. L'insertion de cette thématique constituera un élément essentiel et innovant de ce programme « Africités ».

Thème II/b Gouvernance locale, conservation urbaine et coopérations décentralisées

Soutien aux collectivités territoriales françaises et étrangères dans la mise en place et le suivi des coopérations décentralisées en lien avec l'UNESCO

Le soutien aux coopérations décentralisées est un des modes opératoires clés de la Convention France-UNESCO. Un certain nombre de projets majeurs s'inscrivent indirectement dans cette action (voir les fiches spécifiques) :

- Saint Louis : soutien à la conservation du patrimoine de la ville et à la coopération décentralisée avec la Communauté urbaine de Lille métropole, et prochainement de Toulouse
- Luang Prabang, programme de sauvegarde et de mise en valeur du site (soutien à la coopération avec la ville de Chinon)
- Restauration et revitalisation du vieux Huê (soutien à la coopération avec la Région Nord-Pas-de-Calais)
- Conseil pour le plan de gestion, de conservation et de développement de la ville de Riga (soutien à la coopération avec la ville de Lyon)
- Soutien au réseau des villes indiennes de culture et de patrimoine vivant

- Chandigarh : élaboration d'un plan de conservation

En 2006, après examen avec les services juridiques de l'UNESCO, il a été confirmé que la Convention France-UNESCO ne nécessitait pas de révision pour accueillir et consolider de tels partenariats.

Au cours du Comité Mixte de Coordination de 2006 il avait été affirmé par tous les membres que la Convention France-UNESCO fournirait un cadre pour ces coopérations, et qu'il était nécessaire d'établir des synergies pour être efficace et éviter l'éparpillement des projets.

L'objectif de la CFU est donc :

- Assurer un appui technique aux coopérations décentralisées déjà lancées en lien avec l'UNESCO notamment dans la relation UNESCO/Etat/Ville.
- Répondre aux sollicitations des collectivités françaises et étrangères ou de l'UNESCO pour aider à la mise en place de nouvelles coopérations

Le maintien d'une enveloppe « soutien aux collectivités locales » est important car permet un affichage fort de cette activité au sein de la CFU et du Centre du patrimoine mondial (la liste des collectivités partenaires est chaque année publiée sur le site de l'UNESCO) ; elle permet aussi de soutenir des actions à travers un suivi et un appui technique, ainsi que de lancer des nouvelles opérations dont certaines vont devenir des opérations indépendantes et financés sur des lignes spécifiques (voir plus haut).

Bilan 2007

Au cours de l'année 2007, l'enveloppe financière prévue pour le soutien aux collectivités territoriales françaises a permis de :

- Participer à l'organisation des 5èmes rencontres des sites français inscrits sur la Liste du patrimoine mondial par le soutien à leur volet international. Celle-ci se sont tenues les 26 et 27 septembre 2007 au Puy-en-Velay et ont vu la naissance de l'« Association française des biens du patrimoine mondial (AFBPM)» désormais officielles, dont le secrétariat est établie à Arles.

Des ateliers thématiques ont permis d'établir quelques pistes de travail pour l'année 2007 / 2008. L'action internationale a été indiquée comme un des chantiers prioritaires auquel la CFU donnera son soutien en termes d'appui technique et financier.

- Soutenir la coopération entre la ville de Lyon et la ville de Porto Novo : Yves Dauge, Sénateur d'Indre et Loire et conseiller auprès de Francesco Bandarin, Directeur du Centre du patrimoine mondial, s'est rendu à Porto-Novo, Bénin, du 19 au 21 septembre 2007.

Il y a représenté la Convention France-UNESCO à l'occasion de l'inauguration de la maison Migan, aujourd'hui « Maison du patrimoine et du tourisme », et de la clôture du programme européen « Culture 2000 » qui a cofinancé la restauration du bâtiment, aux côtés de la Ville de Porto-Novo, du Grand Lyon et de l'Association Villes unies contre la pauvreté.

La mission a également été l'occasion de prendre des contacts en vue de l'élargissement du projet d'appui à la sauvegarde et mise en valeur de Porto Novo.

L'opération pilote « maison Migan » ayant atteint ses objectifs de lisibilité, de test et d'accélérateur, il est important aujourd'hui de continuer les efforts engagés afin notamment de : consolider le dispositif de revitalisation dans le cadre d'un véritable projet de développement urbain ; mettre en place les mesures de protection et de gestion ; élaborer le modèle économique de la restauration immobilière ; mobiliser des bailleurs de fonds. Il faut aussi, comme dans d'autres pays, renforcer les compétences et les savoir-faire de la restauration du patrimoine, inexistants aujourd'hui.

Projet 2008 :

- Suivi des travaux du volet international de l'AFBPM et appui pour la recherche des collectivités partenaires.
- Soutien à la ville d'Arles pour la mise en place d'une coopération décentralisée avec le site du patrimoine mondial des villes du M'zab (Algérie).
- Soutien au développement d'une coopération entre Saint-Etienne Métropole/Firminy et Chandigarh
- Soutien à la relance d'une coopération décentralisée entre la ville de Blois et la ville de Hué pour la mise en place d'outil de suivi et planification du site.

Saint-Louis - Sénégal: soutien à la conservation du patrimoine de la ville, et à la coopération décentralisée avec la Communauté urbaine de Lille métropole (Afrique)

La partie historique de la ville de Saint-Louis du Sénégal, située dans l'île entre les deux bras du fleuve Sénégal, est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial depuis décembre 2000. Un appui technique avait été apporté à cette inscription dans le cadre de la Convention France-UNESCO en 1999.

Les axes développés depuis plusieurs années concernent la structuration des mécanismes de protection et de gestion. Les questions du suivi du site, de son état de conservation, des axes de développement, ont été abordées, à l'occasion des ateliers du patrimoine réunis à Saint-Louis du novembre 26 novembre au 2 décembre 2006.

Six ans après l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial, les ateliers ont été l'occasion de faire un point sur l'inscription, de présenter le plan de sauvegarde élaboré par l'UNESCO (Convention France-UNESCO), d'établir un plan d'action¹ pour le futur en réponse à la demande du Comité du patrimoine mondial (Vilnius 2006) et de proposer la signature d'une convention d'objectifs entre l'Etat du Sénégal et l'UNESCO-Centre du patrimoine mondial.

Une nouvelle rencontre aurait dû se tenir en 2007 pour sa signature et pour que soit validé le PSMV amendé et que des moyens de l'appliquer soient mis en place.

Si le Ministère de la culture est d'accord sur le principe, la Convention n'est toujours pas signée.

Parallèlement, la ville de Saint Louis, appuyée par Lille métropole, a lancé un concours sur la réhabilitation des espaces urbains, laissant en suspens le projet d'implantation d'une maison du patrimoine.

Bilan 2007

Une mission technique conjointe Lille Métropole/Centre du patrimoine mondial (Convention-France-UNESCO) (20 au 25 janvier 2008) a été effectuée pour assister à l'ouverture des plis, de faire le point sur l'état de conservation du site qui es toujours extrêmement dégradé et aborder avec les différents partenaires l'organisation d'un comité de pilotage pour la mise en place d'une maison du patrimoine, organe de gestion, de contrôle de suivi et de conseil.

L'Etat du Sénégal a rendu un rapport le 30 janvier 2008 sur l'état de conservation du site demandé par le Comité du patrimoine mondial en 2006. Celui-ci sera présenté au prochain Comité du patrimoine mondial. Il est probable et souhaitable que le site soit inscrit sur la Liste du patrimoine en péril, compte tenu de l'état alarmante dans lequel il se trouve.

¹ Le plan d'action porte sur des actions réglementaires, des actions d'urgence, l'arrêt des constructions illicites et des programmes à long terme : chantiers de restauration, opérations pilotes sur les filières de la construction, formations professionnelles, sensibilisation de la population, conseil à la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, aides financières au logement et amélioration du cadre de vie des habitants.

Une mission de couverture photographique du site, et plus particulièrement du pont Faidherbe avant travaux, a été confiée à Gilles Walusinski, photographe, et réalisée en juin 2007.

Projet 2008

L'enjeu aujourd'hui est la signature de la Convention d'objectifs entre le Sénégal et l'UNESCO afin de renforcer le cadre d'intervention et permettre des projets opérationnels de réhabilitation de grande envergure. C'est elle qui pourra ordonner la suite des interventions.

Les actions à prévoir pour 2008 sont :

- Accompagnement de l'élaboration de la maison du patrimoine avec les différents partenaires (définition des missions et élaboration du montage institutionnel et financier)
- Élaboration des mécanismes de contrôle et suivi et des dispositifs Etat/ville.
- Proposition pour la mise ne place d'un programme d'intervention

Thème II/b Gouvernance locale, conservation urbaine et coopérations décentralisées

Soutien au réseau des villes indiennes de culture et de patrimoine vivant (Indian cities of living heritage)

Le bureau régional de l'UNESCO a, conjointement avec les autorités indiennes, pris des initiatives en faveur de la sauvegarde des centres historiques en Inde. Le pays connaît une évolution économique rapide et des transformations profondes qui ont un effet majeur sur la configuration du territoire : multiplication des infrastructures routières et industrielles, accroissement urbain, etc. La question de la conservation des centres historiques revêt donc un caractère d'actualité et d'urgence. Le ministère en charge de l'urbanisme a lancé un programme de reformulation des plans de développement communaux et de mise au point de règlements d'urbanisme. C'est dans ce contexte que le bureau régional de l'UNESCO a proposé de créer une commission sur le patrimoine, ainsi qu'un réseau des villes historiques en Inde, qui contribuerait à intégrer la conservation du patrimoine dans ces travaux. Il a invité des partenaires français pour tisser des liens et élaborer des actions de coopération qui, en étant complémentaires, convergent vers cet objectif.

Bilan 2007

Plusieurs initiatives ont été prises avec la participation de l'ANVPAH/VSS, de l'Ecole de Chaillot et d'experts.

- **Séminaire à Bénarès (Vanarasi), février 2007**

Un séminaire s'est tenu en février dernier à Bénarès sur l'idée d'une candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial ainsi que celle de la création d'une Maison du fleuve. Une mission Maison du fleuve Rhône - Convention France-UNESCO y a participé. Depuis, le maire de Bénarès a adhéré au réseau de villes historiques et constitué une cellule conseil sur la gestion urbaine et le patrimoine. Un lieu a déjà été trouvé pour réaliser le projet de maison du fleuve.

- **Séminaire à Madras et dans la région de Chettinad (Tamil Nadu)**

Un séminaire s'est tenu dans la région de Chettinad, au Sud de l'Inde, à l'été 2007, portant plus spécifiquement sur les questions de formation et sur celle de la préservation du patrimoine de petites villes et villages comportant des demeures prestigieuses appartenant à de riches marchands, dont les qualités architecturales sont remarquables, et qui, désertées, sont progressivement dépecées ou détuites (c'est un ensemble d'environ 50000 palais, qui a déjà été détruit à près de 50%). Le CEDHEC, Paul Trouilloud (ABF) et l'association ArChe's, mobilisée par ce problème, participaient à ces journées. Au cours de cette mission, des rencontres ont eu lieu aussi avec les universités de Madras et Trichy.

- **Mission au Rajasthan (8-23 septembre 2007) : appui technique à l'élaboration des documents réglementaires des villes**

Monsieur Etienne Bergdolt, chef du SDAP de Hautes Alpes, a entrepris une mission d'assistance technique en Inde (New Delhi et Rajasthan) du 8 au 23 septembre 2007 pour aider le bureau de l'UNESCO de New Delhi et ses partenaires (Fondation Virasat de Jaipur, Dronah, Trust Mewer) à élaborer une stratégie de développement basée sur le patrimoine à l'attention des autorités municipales de Jaipur et Udaipur et du gouvernement de l'état du Rajasthan. La mission visait à :

- évaluer les mécanismes et outils de gestion du patrimoine bâti (monuments, ensembles bâtis, patrimoine urbain, sites archéologiques et paysages culturels) en vue de faire des recommandations en matière de législation, d'application de la protection et de formation ;
- analyser la liste indicative du patrimoine du Rajasthan en vue de sa révision ;
- évaluer et diagnostiquer l'état de conservation et la valeur du patrimoine à Jaipur et Udaipur ;
- revoir les plans de développement d'Udaipur et le plan de gestion du patrimoine de Jaipur.

- **Sauvegarde des palais du Chettinad**

L'association Arche's développe un projet de création d'une Maison du patrimoine, qui serait à la fois un centre d'information pour les visiteurs (« centre d'interprétation »), un centre de recherche sur le patrimoine du Chettinad et un lieu de conseil et d'assistance technique pour les habitants et les propriétaires. Cela permettrait de réaliser un chantier-école de restauration et d'imaginer des solutions de réutilisation, afin de mettre l'accent sur l'intérêt de ce patrimoine et de montrer aux propriétaires des pistes pour la préservation de leur patrimoine. La Région Centre participera à ce projet

- **Formation des étudiants en architecture**

Le CEDHEC a poursuivi de son côté l'initiative de formation lancée en 2007 par l'école d'architecture et d'urbanisme de l'université de Madras en envoyant des enseignants pour un atelier d'étudiants (studios) en formation initiale d'architecture qui a porté sur le relevé et l'étude des palais du Chettinad.

Projet 2008

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 29 mai 2007, les participants (ANVPH/VSS, les villes de Rennes et La Rochelle, CEDHEC, CFU, Ministère de l'Équipement, Arche's) se sont accordés sur un certain nombre d'initiatives qui se sont déroulées en 2007 et se poursuivront en 2008. La CFU coordonne l'ensemble et participe directement à certaines d'entre elles. La CFU poursuivra son implication sur les quatre opérations suivantes :

- **Appui au réseau des villes historiques indiennes**

Le bureau régional de l'UNESCO a créé ce réseau, fort déjà d'une quinzaine de villes (dont Chandigarh) et l'anime à ses débuts. Un site internet consacré au réseau est en cours d'élaboration. La CFU a financé le recrutement de son coordinateur. Le soutien de la CFU sera poursuivi en 2008 : appui au fonctionnement, soutien aux coopérations décentralisées et assistance technique.

- **Séjour d'information en France pour des maires des villes historiques indiennes**

Des maires de villes historiques indiennes membres du réseau effectueront un voyage en France pour observer les outils du développement et de la gestion urbaine, les politiques de préservation du patrimoine dans les villes françaises et leur intégration dans la planification urbaine. La date proposée est septembre 2008.

- **Hampi (voir fiche projet)**

- **Assistance technique aux coopérations de villes à ville pour la mise en place de plans de conservation et de gestion**, notamment Chandigarh (soutien à la coopération décentralisée avec l'agglomération de Saint Etienne en matière de gestion urbaine) et Benares.

Formation sur la conservation urbaine, Chandigarh, Inde

A la fois capitale d'un Territoire de l'Union et des deux Etats voisin, la ville de Chandigarh est dans une phase de transition et subit une importante pression urbaine qui doit être abordée à l'échelle du territoire. La ville possède un ensemble de règlements d'urbanisme qui permet le respect d'une certaine harmonie de la ville telle qu'elle fut élaborée par Le Corbusier et son équipe sur place (Jeanneret, Fry et Drew), mais il reste à mettre en place une chaîne d'acteurs du patrimoine. Il existe un important cloisonnement entre les univers professionnels (recherche, service de l'urbanisme, secteur économique), situation que l'on retrouve dans l'ensemble de l'Inde. Le dossier d'inscription a été un moteur important pour l'Administration de Chandigarh qui propose la mise en place d'un Comité du patrimoine à vocation consultative. Reste à savoir s'il pourra exercer un réel contrôle des projets. La participation de la ville au réseau des villes du patrimoine en Inde sera assurément un jalon important pour assurer le travail de sensibilisation auprès des autorités.

Bilan 2007

Le projet d'inscription transnationale et en série de L'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier a été la toile de fonds d'un atelier de formation sur la conservation urbaine de Chandigarh organisé par le Centre du patrimoine mondial en décembre 2007 dans le cadre du Fonds en dépôts néerlandais et de la Convention France-UNESCO en partenariat avec le bureau de l'UNESCO de New Delhi, l'école d'architecture de Chandigarh et l'Administration de Chandigarh. La Ville de Chandigarh, à l'occasion de cet atelier, a rejoint le réseau de villes historiques (Network of Indian Cities of Living Heritage) lancé et animé par le bureau de l'UNESCO de New-Delhi en partenariat avec des villes française et l'ANVPAH & VSS. En janvier 2008, l'Inde a finalement préféré ne pas se participer au dossier d'inscription de L'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier, porté par la France et associant 6 pays (Argentine, Allemagne, Belgique, France, Japon, Suisse).

Projet 2008

- Soutien à la coopération décentralisée entre Chandigarh et l'Agglomération de Saint Etienne sur la gestion urbaine et le patrimoine
- Assistance technique à la mise en place d'outils de gestion du patrimoine

Thème II/b Gouvernance locale, conservation urbaine et coopérations décentralisées

Sauvegarde et mise en valeur de Luang Prabang (RDP Laos)

La ville de Luang Prabang a été inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en décembre 1995. Un programme de sauvegarde et de développement du site a été mis en place dès 1996 avec l'appui de la ville de Chinon et de la région Centre dans le cadre de la coopération décentralisée. Soutenu par plusieurs partenaires, au premier rang desquels l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne, ce programme a permis de créer une entité de gestion du site patrimoine mondial (la Maison du patrimoine), de réaliser des actions de restauration et de rénovation urbaine (voirie, aménagement, restauration du bâti, drainage, rénovation des zones humides) et de mettre en place un Plan de sauvegarde et de mise en valeur du site protégé (PSMV).

Afin de soulager les pressions sur le site historique et de favoriser un développement équilibré du site et de sa région, ont été engagées deux démarches complémentaires :

- une démarche de planification du développement urbain et d'aménagement du territoire (échelle péri-urbaine) : définition d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- une démarche de préservation de l'environnement naturel et de l'habitat humain et d'appui au développement des zones rurales (échelle bassin versant de la Nam Khan) : projet éco-vallée de la Nam Khan. Cette démarche pourrait aboutir à la création d'une réserve de biosphère dans le bassin versant de la Nam Khan (UNESCO / programme *Man and Biosphere*).

Bilan 2007

1 –Suivi de l'état de conservation du site

- **Une mission de suivi technique a été réalisée par Michel Brodovitch et Yves Dauge du 5 au 11 septembre 2007.** Lors de cette mission, les décisions du Comité du patrimoine mondial (Christchurch, Nouvelle Zélande, juillet 2007) concernant le site de Luang Prabang ont été présentées aux autorités en vue de la mission de suivi réactif WHC/ICOMOS. Le Comité recommande en particulier à l'Etat partie de renforcer l'application stricte du Plan de Sauvegarde et d'envisager la création d'une zone tampon pour maîtriser les pressions urbaines sur le site. La mission note à cet effet que les constructions illicites sur le périmètre patrimoine mondial et les projets d'urbanisation à sa périphérie se multiplient et que les difficultés de gouvernance au sein de la Maison du patrimoine s'accroissent.
- **La mission de suivi réactif WHC-ICOMOS a été mise en œuvre du 22 au 26 novembre 2007** par Giovanni Boccardi (Centre du patrimoine mondial) et William Logan (ICOMOS) en application des décisions du Comité du patrimoine mondial. L'objectif était en particulier d'examiner la possibilité d'établir une zone tampon, afin de maîtriser les pressions urbaines sur le site patrimoine mondial. Des propositions de périmètre et de méthodologie ont été formulées, en s'appuyant notamment sur les recommandations issues du Schéma de Cohérence Territoriale. La mission exprime ses inquiétudes sur le manque d'application du PSMV et la densification du périmètre patrimoine mondial, qui pourraient à terme remettre en cause la valeur universelle exceptionnelle du site. Un rapport sera soumis au Comité du patrimoine mondial en 2008.

2 –Projet éco-vallée

Le projet éco-vallée de la Nam Khan se poursuit dans le cadre de la coopération décentralisée entre la région Centre et la province de Luang Prabang. Plusieurs opérations ont été menées en 2007, avec l'appui d'autres établissements publics de la région spécialisés dans la gestion de l'eau et des fleuves (Mission Val de Loire, Agence de l'Eau Loire Bretagne).

Une étude de faisabilité a été réalisée avec un financement du bureau régional de la coopération du Ministère français des Affaires étrangères (ambassade de France à Bangkok) pour un projet de tourisme durable dans le bassin de la Nam Khan. Ce projet, d'un montant prévisionnel de 2 millions de dollars, a été soumis pour financement à l'Agence Française de Développement et à la Banque Asiatique de Développement dans le cadre du programme de développement du tourisme durable sur le Grand Mékong. Le montage financier sera précisé courant 2008 et le projet devrait débuter fin 2008.

Un projet sur l'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable dans le bassin versant de la Nam Khan sera exécuté en 2008 avec un financement de la Région Centre et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un budget total de 185.000 euros. Dans ce cadre, des systèmes d'adduction en eau potable seront mis en place dans plusieurs villages de la vallée. Des comités villageois seront établis pour améliorer la gestion de l'eau et une campagne de sensibilisation à l'hygiène sera lancée.

Le projet de préservation et de mise en valeur des hydrosystèmes a été lancé en janvier 2008. Dans le prolongement du projet de restauration des zones humides, il permettra de réaliser des actions de stabilisation des berges, lutte contre les nuisibles, appui aux propriétaires de mares, amélioration de la fonctionnalité des canaux de drainage, création d'un éco-musée...

Projet 2008

- **Réunion de coordination des bailleurs de fonds** : cette réunion, sollicitée par le Comité du patrimoine mondial, sera organisée courant 2008 par le Centre du patrimoine mondial avec l'appui de la CFU et rassemblera les organismes de coopération bilatérale et multilatérale impliqués sur le site ou envisageant d'investir : Agence Française de Développement, Banque Asiatique de Développement, Banque Japonaise de Développement (JBIC), Union Européenne. Elle permettra notamment d'évoquer le lancement prochain du troisième projet d'aménagement soutenu par l'AFD (PADUL), en cours d'élaboration, qui prévoit des actions de revitalisation urbaine et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.
- **Appui au projet Eco-vallée de la Nam Khan** : le soutien au projet Eco-vallée de la Nam Khan, porté dans le cadre de la coopération entre la Région Centre et la province de Luang Prabang, sera poursuivi en 2008.

Thème II/b Gouvernance locale, conservation urbaine et coopérations décentralisées

Conseil pour le plan de gestion, de conservation et de développement de la Ville de Riga - Lettonie

Le centre historique de Riga a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1997 pour ses qualités urbaines et architecturales. Suite aux premières phases de prise en compte du patrimoine, de sa sauvegarde et de mise en place d'outil de protection, il est nécessaire d'encourager des pratiques de conservation intégrée au niveau de l'aménagement urbain. La ville connaît aujourd'hui un développement très important et les projets en cours dans la zone tampon risquent de mettre en péril le site si la politique d'aménagement n'est pas revue et adaptée. Dans ce contexte, un appui doit être apporté aux autorités locales et nationales dans :

- le développement de zones d'aménagement (pour éviter la création d'isolats patrimoniaux encerclés dans des zones de développements très dynamiques)
- l'accompagnement des politiques de réhabilitation du bâti anciens et des politiques de logement, en particulier la mise en place de mécanismes d'aide à la réhabilitation (système de crédits, système fiscal adapté, adaptation et révision des loyers, chartes de bonnes pratiques, formation d'artisans). Des sites pilotes ont été identifiés et des expériences antérieures menées dans certains quartiers peuvent être capitalisées.
- la promotion de l'émergence d'une architecture contemporaine.

Les enjeux de conservation et d'aménagement sont similaires dans les villes de Riga, à Tallin (Estonie) et Vilnius (Lituanie). Le Centre du patrimoine mondial encourage à travailler en parallèle sur les deux autres capitales baltes en maintenant un principe d'échange d'expériences entre les trois pays.

Bilan 2007

- **Séminaire technique sur la conservation urbaine, 15-17 avril 2007**

Les autorités nationales lettones ont organisé un séminaire technique du 15 au 17 avril 2007 sur le thème de la conservation urbaine, rassemblant des représentants de Lituanie (Vilnius), du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, du Centre du patrimoine mondial. Monsieur Jean-Marie Vincent, Conservateur général honoraire, a été missionné comme expert pour l'UNESCO. La mission a souligné l'importance de revoir les projets prévus aux abords du site du Patrimoine Mondial et de s'assurer de leur compatibilité avec le respect des valeurs du site et de leur cohérence en matière d'aménagement architectural, urbain et paysager, défi majeur dans un contexte de pressions foncières très fortes.

- **Mission de suivi réactif WHC/ICOMOS**

Inquiet des projets en cours dans la zone tampon de la ville relevés lors de plusieurs mission d'expertise, le Comité du Patrimoine Mondial a demandé qu'une mission officielle de suivi réactif (ICOMOS et Centre du patrimoine mondial) soit accueillie par la Lettonie en mars 2008 afin d'examiner la compatibilité des projets prévues sur la rive gauche du fleuve Daugava dans la zone tampon. Il n'est pas exclu que le site soit inscrit sur la Liste du Patrimoine Mondial en péril au prochain Comité.

- **Coopération décentralisée entre les villes de Riga et Lyon : journée de réflexion sur la conservation des centres historiques**

La Ville de Riga et la Ville de Lyon, également inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, ont développé depuis plusieurs années des échanges culturels et économiques qui ont conduit en juin dernier, à une journée de travail sur la conservation des centres historiques anciens. Dans ce cadre, la ville de Riga a invité la ville de Lyon et le Centre du patrimoine mondial (Daniel Duché, architecte urbaniste mandaté par le Centre du patrimoine mondial, Marie-Noël Tournoux, Centre du patrimoine mondial, Convention France-UNESCO) à participer à une journée de réflexion sur la sauvegarde et la rénovation du patrimoine mondial dans l'environnement contemporain (Riga, 14-16 juin). Ce séminaire, qui faisait suite au séminaire technique organisé par les autorités nationales, avait été programmé de longue date dans le cadre des accords bilatéraux entre la France et la Lettonie (Etonnante Lettonie en France, Printemps Français en Lettonie) et des échanges développés entre Riga et Lyon. Plusieurs études de cas ont été présentées sur des projets urbains dans des secteurs sauvegardés.

Projet 2008

- **Appui à la coopération décentralisée entre les villes de Riga et Lyon**

Dans le prolongement des échanges culturels et économiques bilatéraux engagés depuis plusieurs années, les villes de Riga et Lyon souhaitent mettre en place une coopération décentralisée centrée notamment sur la question de la gestion et de la conservation du patrimoine urbain. A cet effet, la Ville de Lyon a déposé auprès du MAEE un projet de coopération décentralisée en décembre dernier. La CFU accompagnera le développement de cette coopération décentralisée. Une mission technique conjointe Ville de Lyon/ CPM-Convention France-UNESCO sera organisée pour définir un plan de travail.

- **Séminaire Malraux en Lettonie**

La problématique de la conservation urbaine sera également renforcée au niveau bilatéral : la DAPA/MCC a été sollicitée pour organiser un séminaire Malraux en Lettonie.

Thème III

Travaux thématiques

Thème III Travaux thématiques

Appui à l'élaboration d'un manuel de bonnes pratiques sur la conservation urbaine, projet avec l'OVPH (nouveau projet)

Dans le cadre de l'organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM), la ville de Lyon a proposé l'élaboration d'un « manuel de bonnes pratiques » sur le thème de la conservation urbaine. Il s'agit de la réédition d'une publication des années '90 que l'OVPH souhaite mettre à jour et reformuler.

Le Centre du patrimoine mondial et la CFU ont été associés en tant que partenaires officiels.

Ce projet, qui se développe autour d'études de cas et d'une partie méthodologique, sera l'occasion de mettre en valeur le savoir-faire français en matière de conservation de centres historiques et de politiques de réhabilitation, ainsi que de présenter des projets majeurs auxquels elle a participé au cours des dix dernières années.

Ce projet permettra également de mettre en œuvre le projet de publication sur la conservation urbaine qui avait déjà été inscrit au programme 2007 de la CFU.

Une première grille d'analyse a été élaborée et doit être testée auprès de plusieurs villes pilotes.

Thème III Travaux thématiques

Séminaire sur les ponts « construction, usage et patrimonialisation »

Reliant les rives et les cultures, le pont est un ouvrage qui a acquis aujourd'hui une valeur symbolique forte, qu'il soit un témoignage d'histoire ou une création contemporaine. La reconstruction du pont de Mostar en a été un exemple particulièrement éloquent, de même que, plus récemment, l'émotion soulevée par les destructions (Bordeaux) comme les constructions (Millau, Dresde), et les nombreux cas auxquels est confronté le Comité du patrimoine mondial.

Du point de vue patrimonial, de nombreux ponts protégés au titre national ou inclus dans les sites du patrimoine mondial sont aujourd'hui menacés.

Comment concilier les nouveaux usages et les règles de restauration à l'identique, le respect de l'authenticité et les impératifs de circulation, de sécurité ?

La construction des nouveaux ponts, dans les sites protégés, peut-elle valoriser leur caractère ? Comment concilier les impératifs de l'aménagement et le développement économique sans altérer la dimension patrimoniale du paysage ?

Co-produit par l'Institut national du patrimoine et la Cité de l'architecture et du patrimoine, ce séminaire international, prévu initialement pour octobre 2007, se tiendra du 26 au 28 novembre 2008 à Paris dans leurs locaux.

Les réflexions et les débats de ces journées s'appuieront sur des exemples de différents pays et réuniront des professionnels des différents métiers.

Thème III Travaux thématiques

Etude sur l'agro-pastoralisme

Une étude sera initiée sur les paysages liés à l'agro-pastoralisme dans le monde, en vue de favoriser le l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de sites de cette nature. Ce travail sera initié dans un premier temps dans le bassin méditerranéen, en particulier en Algérie.

Thème III Travaux thématiques

« Tourisme et patrimoine mondial »: atelier en France

Le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et ses organes consultatifs IUCN, ICOMOS et ICCROM s'engagent en 2008 / 2009 sur une initiative d'une durée d'un an et demi pour développer, dans le domaine du tourisme, des politiques et méthodes communes qui serviront de guide lors d'interventions sur les sites du patrimoine mondial.

La pression touristique sur les sites du patrimoine mondial est croissante, mais les organes consultatifs (IUCN, ICOMOS, ICCROM) et d'autres acteurs clés de la scène internationale (Banque Mondiale, Organisation Mondiale du Tourisme) n'ont encore défini une stratégie politique ni des pratiques communes sur les questions de la gestion des flux touristiques, de la planification et de la capacité de charge, de la récolte des données...

Une réflexion en profondeur sur l'ensemble de ces questions, qui soit réalisée par les professionnels du patrimoine et du tourisme réunis, s'impose. Le Centre organisera donc en 2009, une conférence internationale sur le thème « tourisme et patrimoine mondial ».

Projet 2008

Pour préparer cette Conférence de 2009, trois ateliers de travail, regroupant 15 - 20 experts internationaux se tiendront en amont sur les thèmes suivants :

- Le développement et la gestion des politiques communes par rapport à la question du tourisme
- La méthodologie et les pratiques d'intégration du tourisme dans la gestion des sites du patrimoine mondial
- Le développement de programmes de formation

Le Centre du patrimoine mondial a demandé à la CFU de participer à l'organisation du premier atelier qui s'est tenu 6 au 8 mars 2008 à Arc et Senans, site du patrimoine mondial.

L'atelier a abordé les questions liées à la gestion des sites et à la planification du développement touristique sur les sites; les questions liées aux modalités de financement et le système des concessions ont également été abordées.

Un group de travail s'est formé, composés par des représentants des organes consultatifs et d'experts du patrimoine et du tourisme.

Le recommandations sont en cours de rédaction.

Il est proposé d'utiliser pour ce projet le budget alloué en 2007 à la « conservation et mise en valeur de Bejaïa » (qui ne pourra pas être mis en œuvre au cours de 2008 – voir projets non réalisées en 2007).

Thème III Travaux thématiques

Suivi de la déclaration de Vienne. Orientations et recommandations pour la conservation et le développement des centres historiques urbains.

Dans le cadre du Programme des Villes et suite aux travaux de réflexion lancés lors de la conférence de Vienne, le Centre du patrimoine mondial a prévu de publier dans la collection des Séries du Patrimoine Mondial un numéro sur la Gestion des Villes Historiques. La Convention France-UNESCO contribue à la parution de cette publication.

Cette publication abordera les points suivants :

Contribuer à la réflexion en cours sur la gestion et conservation des centres historiques tant du point de vue de la théorie que des modes opératoires dans un contexte de développement et de croissance urbaine sans précédent.

Développer des méthodologies de gestion intégrées et coordonnées des villes qui s'appuient sur le contexte économique, sociologique et culturel. Ces méthodologies s'inspirent d'une approche anthropologique qui prend en compte la nature dynamique et cyclique des villes et pour laquelle la clef d'une conservation, réhabilitation et croissance intégrée est le maintien d'une culture urbaine vivante.

Analyser le rôle et l'image des villes dans un monde urbanisé en pleine mutation. Comprendre plus particulièrement les questions de gouvernance urbaine et le rôle des villes dans les processus socio-économique, comment le respect des cultures urbaines peut générer des emplois et peser dans la balance des économies nationales.

Rédigé par Dennis Rodwell et Ron Van Oers, le manuscrit est en cours de finalisation. La publication, d'abord prévue en 2007, paraîtra en anglais et en français à l'été 2008.

Thème III Travaux thématiques

Participation à la mise en œuvre des formations dans le cadre d'"Africa Nature"

L'analyse des rapports des états de conservation du patrimoine mondial en Afrique ainsi que celle du rapport périodique de l'Afrique, adopté par le Comité du patrimoine mondial en juillet 2002, démontrent, sur l'ensemble du patrimoine mondial africain tant culturel que naturel, d'énormes lacunes en matière de gestion générale des sites du patrimoine mondial en Afrique. Le rapport périodique pour l'Afrique attire également l'attention sur le nécessaire renforcement des structures et des orientations en matière de mise en œuvre de la Convention dans les Etats africains. Basée sur le Plan d'action et une analyse approfondie des besoins aux niveaux des sites, le Centre du patrimoine mondial et ses partenaires ont élaboré le « Programme Régional pour l'Afrique » dont les principaux objectifs sont de former et informer les responsables des sites, tant locaux que nationaux, à la Convention du patrimoine mondial et à ses principes en matière de gestion et conservation.

Le Programme comprend deux volets : 1) 'Afrique 2009' - Un programme pour l'amélioration des capacités liées au patrimoine mondial culturel en Afrique, pour lequel l'UNESCO est partenaire exécutif en coopération avec l'ICCROM; 2) le programme 'Afrique Nature' couvrant à la fois la formation des gestionnaires de sites du patrimoine naturel et la formation des décideurs des aires protégées. Il donne la priorité au développement des ressources humaines, au renforcement de la gestion des sites, et au développement de stratégies nationales pour les sites du patrimoine mondial en Afrique. Le programme « Afrique Nature » inclut des sessions de formation pour renforcer les capacités de gestion des sites et pour préparer des stratégies nationales, ainsi que des séminaires plus thématiques visant un public d'experts.

Les principaux objectifs d'Afrique Nature sont:

- Amélioration des conditions de la préservation du patrimoine naturel africain, à travers des approches participatives, la planification et une stratégie de gestion ;
- Promotion des échanges professionnels et des réseaux parmi les pays de la région ;
- Identification et dissémination des bonnes pratiques de conservation et de gestion;
- Meilleure participation et meilleur équilibre dans l'identification du patrimoine ;
- Renforcement de la cohérence, des capacités et des cadres légaux des institutions dans le domaine de la protection, préservation et gestion du patrimoine ;
- Sensibilisation aux valeurs du patrimoine parmi tous les partenaires, en particulier les femmes et les jeunes des communautés locales.

Projet 2008

Dans ce cadre, le Centre du patrimoine mondial a sollicité la CFU pour participer à l'organisation de deux séminaires de formation prévus en 2008 :

- Séminaire de formation pour les experts d'Afrique francophone à la préparation des propositions d'inscription, en collaboration avec l'IUCN, Ouagadougou, Mai 2008.
- Séminaire de formation pour les experts d'Afrique anglophone à la préparation des propositions d'inscription, en collaboration avec l'IUCN, prévu au second semestre 2008.

Thème IV

Suivi, communication, diffusion

Thème IV Suivi, communication, diffusion

Coordination de la Convention France-UNESCO et suivi des projets

Le montage et le suivi des activités de la CFU est assuré par trois personnes :

- Recensement des demandes de l'UNESCO et des partenaires français
- Rédaction des propositions de projet
- Suivi des partenariats
- Organisation des missions et des ateliers d'expert
- Suivi administratif, budgétaire et financier
- Recherche de financements complémentaires

Une personne est mise à disposition par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement et de l'Aménagement durables.

Thème IV Suivi, communication, diffusion

Publications et communication

Des actions de communication ont commencé en 2005 avec la mise en ligne des actions de la CFU sur le site du Centre du patrimoine mondial.

En 2006 une plaquette de présentation de la Convention France-UNESCO en anglais et français a été éditée.

Bilan 2007 et perspectives 2008

- Internet :

La mise en ligne et l'actualisation des activités de la Convention sur la nouvelle version du site du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO a régulièrement continué en 2007.

Suite aux changements dus à la restructuration en cours du site Internet de l'UNESCO, un suivi régulier du portail <http://whc.unesco.org/fr/cfu/> et de son emplacement à l'intérieur du site UNESCO est indispensable pour mettre en valeur les activités de la CFU. Ce travail sera donc poursuivi en 2008.

- Newsletter :

Une newsletter trimestrielle a été créée pour diffuser les nouvelles sur les activités de la CFU aux partenaires élargis de la CFU au niveau français : partenaires institutionnels, mais également associations du patrimoine, collectivités françaises, experts... soit environ 200 abonnés. 8 numéros ont été diffusés en deux ans à travers le système sympa.archi.fr.

La newsletter est parallèlement diffusée au personnel du Centre du patrimoine mondial (environ 100 personnes).

Les actualités concernant l'avancement des projets sont enfin diffusées à travers « les actualités » de la page d'accueil du site Internet du Centre du patrimoine mondial et se retrouvent sur la page Internet de la CFU.

Cette activité se poursuivra en 2008.

Publications prévues en 2007 à réaliser en 2008 :

Publication sur le thème de la conservation urbaine en lien avec la ville de Lyon et l'OVPM.

Les fonds affectés aux activités de publication permettront d'assurer la coordination éditoriale, la traduction des textes le cas échéant et de couvrir les frais de mise en page et d'impression. Des fonds complémentaires ont été sollicités auprès de différents partenaires pour compléter le montage financier.

Liste des projets non réalisés en 2007

Les projets suivants, initialement programmés dans le budget 2007, n'ont pas été réalisés. Il est proposé de réaffecter leur budget à d'autres projets du programme 2008 (voir fiches détaillées).

- **Projet de réhabilitation de la Maison de la Culture de Bangui, République Centrafricaine**

Projet annulé à la demande de l'Unité Afrique du Centre du patrimoine mondial. Réaffectation proposée pour l'assistance préparatoire d'un site naturel, le Fouta Jalon, Guinée.

- **Mise en valeur du Darjeeling Himalayan Railways (DHR)- Inde. Report du programme 2006.**

A la demande du bureau de New-Delhi les fonds du projets DHR ont été reporté sur le programme des villes indiennes du patrimoine.

- **Soutien à l'élaboration et la mise place de mécanisme de gestion pour la ville de Coro et de son port (Vénézuéla)**

Le contexte politique n'a pas permis la mise en œuvre de cette activité. Il est proposé de l'annuler et de réaffecter les fonds.

- **Haiti. Fonds du programme 2006 reporté. Ex activité Brésil.**

Projet annulé. Piloté par le bureau régional de l'UNESCO de La Havane et de port au Prince le projet attendait une requête conjointe du ministère de la Culture et du Tourisme de Haiti pour définir le plan d'action du projet. La demande n'ayant pas aboutie et le contexte local ne semblant pas favorable, il a été décidé d'annuler cette activité et de reporter les fonds sur l'activité Chandigarh.

- **Conservation et mise en valeur de la ville historique de Bejaïa – Algérie (Pays Arabes)**

En considération de la conjoncture internationale et de la position géographique particulière de Béjaïa dans le territoire algérien, il n'est pas envisageable de porter à terme cette activité en 2008. Il est donc proposé d'affecter le budget 2007 alloué à ce projet à la nouvelle activité : « tourisme et patrimoine mondial : atelier en France ».

- **Réunion sur les travaux publics et le patrimoine (Multilatéral)**

Sur la demande du Centre du patrimoine mondial, le budget initialement prévu pour financer la réunion sur les travaux publics a été réaffecté à l'organisation d'un séminaire sur la conservation des ponts et les ouvrages d'art. Celui- se tiendra du 26 au 28 novembre 2008. Co-produit par l'institut national du patrimoine et l'école de Chaillot, le séminaire sera accueilli dans leurs locaux.